

Religion-morale : un élève sur 40 veut être dispensé

ÉCOLE Les comptes définitifs ont été bouclés

C'est l'une des nouveautés de la rentrée scolaire : la Cour constitutionnelle ayant estimé que l'on ne peut pas forcer les élèves de l'école publique à choisir entre les cours de religion et morale, la Communauté française permet désormais aux enfants de demander à être dispensés de ce cours. Ces enfants se verront proposer l'Encadrement pédagogique alternatif (dites EPA ou « cours de rien »), que les écoles doivent organiser au plus tard en janvier 2016.

Les parents avaient jusqu'au 15 septembre pour faire connaître leurs choix. Selon les comptes définitifs effectués par Joëlle Milquet (CDH), la ministre de l'Éducation, l'EPA a été réclamé par 2,2 % des enfants du primaire et par plus de 3 % des enfants du secondaire.

Des résultats inférieurs aux prévisions

Ces résultats sont inférieurs à ceux du sondage effectué par la ministre au mois d'avril/mai, à

un moment où il se disait encore que les dispensés iraient à l'étude, ce qui pouvait être jugé attractif par certains. Le sondage avait montré que 7% des parents de l'enseignement primaire sollicitaient la dispense pour leur enfant, contre près de 18% dans le secondaire.

Le fait d'avoir donné un contenu au « cours de rien » (on y travaillera, essentiellement sur des matières liées à la citoyenneté) a encouragé un paquet d'élèves à rester en religion/morale.

Rappelons que l'EPA sera éphémère. Il disparaîtra en septembre 2016 au primaire, septembre 2017 au secondaire. Il sera alors remplacé par un vrai cours de citoyenneté – un cours de 1 heure pour les élèves souhaitant rester au cours de religion/morale, de 2 heures pour les élèves souhaitant être dispensés de ce cours. ■

PIERRE BOUILLON